

Sandrine MAURY

AIDER LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

© Groupe Eyrolles, 2008

ISBN : 978-2-212-54219-6

EYROLLES

Éditions d'Organisation

Dialoguer au sein de l'équipe éducative

Faut qu'on s' parle...

Pour aider efficacement vos élèves, vous ne devez pas travailler seul. Vous êtes entouré d'une équipe éducative formée de professionnels sur qui vous pouvez compter. C'est ainsi que vous parviendrez à répondre aux difficultés spécifiques des élèves. Pour s'adresser à la bonne personne au bon moment, il est nécessaire de connaître la mission et le rôle de chacun dans l'établissement.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les autres professeurs

Vous êtes amené à travailler avec les autres enseignants à plusieurs occasions :

- lors des réunions de concertation organisées entre professeurs, ainsi qu'une fois par an – en fin d'année –, lors du conseil d'enseignement réunissant les professeurs d'une même matière, qui dresse le bilan des projets menés et qui établit ceux à venir. Ces réunions vous permettent de préparer des actions pour aider au mieux vos élèves, en bénéficiant des idées et conseils de vos collègues ;
- ponctuellement, pour mieux cerner les profils de vos élèves. Si vous êtes professeur principal, vous pouvez proposer une réunion à cette fin, ou en vue de préparer le conseil de classe. Libre à vous d'organiser aussi des réunions extraordinaires pour traiter les problèmes particuliers d'un ou plusieurs élèves.

LE TRUC EN ✚

Allez régulièrement en salle des professeurs et ne vous contentez pas d'y passer en coup de vent. C'est là qu'ont lieu toutes les discussions informelles et que se tissent des liens professionnels et/ou amicaux entre les équipes pédagogiques. C'est là que vous pouvez trouver de l'aide – et de la détente !

La vie scolaire

Ne négligez pas le dialogue avec le conseiller principal d'éducation (CPE). Sa mission s'exerce dans les trois domaines de responsabilité suivants :

- le fonctionnement de l'établissement ;
- l'animation éducative ;
- la collaboration avec les enseignants.

Le CPE constitue pour vous une « banque » incontournable de renseignements. On l'ignore parfois, mais de nombreux CPE collectent les informations d'une année sur l'autre, assurant ainsi un suivi pédagogique des élèves. Vous pouvez donc connaître le parcours du jeune Antony, de la sixième à la troisième : parcours disciplinaire et scolaire, mais également personnel. La position stratégique du CPE lui permet de saisir l'élève dans sa globalité, et de faire le tri dans les informations qu'il vous donne, puisque certaines ne vous concernent pas. Il peut éventuellement vous aider à déterminer les objectifs à assigner à un élève « difficile ».

LE TRUC EN ✚

À noter que les informations circulent dans les deux sens puisque le CPE a besoin, lui aussi, de dialoguer avec vous pour mieux cerner les difficultés de l'élève et contribuer à lui venir en aide.

Vous serez également amené à travailler avec les surveillants, désignés depuis 2003 sous le terme d'assistants d'éducation. Ces postes sont réservés en priorité aux étudiants boursiers. Dans le second degré, les assistants d'éducation exercent de nombreuses missions dont la surveillance des élèves, l'encadrement des sorties scolaires, l'aide à

l'étude et aux devoirs (► fiche 11), etc. Ils peuvent également participer au dispositif « L'école après l'école » (► fiches 13 et 14). Vous aurez intérêt à dialoguer avec eux, et ce d'autant plus qu'ils peuvent vous apporter un point de vue différent sur vos élèves, grâce à leur statut intermédiaire qui leur permet d'être plus proches des adolescents que vous.

L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

Avec les équipes sociales et médicales, le dialogue est essentiellement à sens unique, parce que les informations que ces personnes détiennent sont confidentielles. C'est surtout vous qui leur apportez des éléments, qui leur faites un signalement, qui leur envoyez des élèves. La seule chose que ces professionnels peuvent vous répondre c'est que l'élève rencontre des difficultés personnelles, médicales, qu'il est déjà suivi...

L'infirmier scolaire

Les missions des infirmiers scolaires contiennent évidemment un pan médical, mais également éducatif, puisque ces derniers partagent des fonctions communes avec d'autres personnels des établissements. Ainsi, ils doivent notamment aider les élèves à construire leur projet professionnel et personnel, ou encore être attentifs aux élèves en difficulté...

“ L'année dernière, j'ai eu l'occasion de travailler en relation avec un professeur de mon collège sur le cas d'une élève qu'il m'avait signalée. Tout a commencé par une rédaction où des élèves de quatrième étaient invités à faire leur portrait – réel ou fictif. L'attention du professeur de français a été retenue par un des devoirs. En effet, une des élèves y faisait une peinture bien négative de sa famille, parlant notamment de problème d'alcoolisme chez sa mère et évoquant son profond mal-être personnel. Le jeune professeur, un peu désemparé, en a parlé à la CPE, qui s'est chargée de me prévenir pour voir ce que je pouvais faire. Après avoir lu cette rédaction, j'ai décidé de m'entretenir avec l'élève.

Le professeur avait prévenu au préalable la jeune fille que, ne pouvant fermer les yeux sur une telle situation, il avait dû m'avertir. J'ai ensuite géré la situation avec l'assistante sociale, puisque cela ne relevait plus du travail de l'enseignant. »

Séverine, infirmière scolaire.

L'assistant social

Le rôle de l'assistant de service social, puisque tel est l'intitulé officiel de ce poste, est d'apporter écoute et conseils aux élèves, mais également aux personnels sur le plan privé.

Dans le cadre de l'aide aux élèves, il est conduit à soutenir les familles en difficulté. Pour cela, il essaie de faciliter leur insertion dans le tissu social (demande d'aide financière ou psychologique) et contribue à trouver les origines des problèmes sociaux pour y remédier.

Il joue également le rôle de médiateur, et vous pouvez donc lui signaler un élève qui vous semble en difficulté financière ou psychologique dans sa famille.

Le conseiller d'orientation psychologue

Le conseiller d'orientation psychologue (COP) partage son temps entre un centre d'information et d'orientation (CIO) et son établissement scolaire. Il aide les élèves à construire leur projet d'orientation scolaire et professionnel. Il intervient beaucoup sur les niveaux troisième et terminale. Dirigez les élèves vers lui quand ils sont dans l'impasse sur leur projet d'études à venir. N'hésitez pas non plus à vous adresser à lui quand vous avez besoin de faire détecter un élève (pour une SEGPA par exemple, ► fiche 16) et/ou que vous ne savez plus comment répondre à ses difficultés. Il est à même d'effectuer des tests précis pour répondre au mieux au profil de l'élève. De plus, sa formation en matière de psychologie est un point d'appui supplémentaire pour les adolescents en mal de parole.

LE TRUC EN +

Assistants sociaux et COP assurent des permanences dans les établissements. Prenez rendez-vous avec eux pendant ces périodes si vous souhaitez les rencontrer.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le chef d'établissement et son adjoint

Le chef d'établissement est le représentant de l'État ; il est éventuellement secondé par un adjoint. Tous deux doivent mener à bien des tâches pédagogiques, éducatives et administratives. Leur champ d'action est très vaste, et ils doivent notamment diriger, communiquer avec tous les personnels et entretenir le lien avec les élèves et les familles. Ils doivent, en outre, favoriser la réussite des élèves en concertation avec les équipes éducatives, notamment par l'élaboration de la dotation horaire globale (DHG), par la constitution des classes et groupes, ou encore par l'organisation d'une aide adaptée aux élèves les plus en difficulté...

Quand le chef d'établissement a un adjoint, ils se répartissent généralement les tâches et les niveaux de classe. Renseignez-vous dans votre établissement sur ce qui incombe à chacun d'entre eux.

Si vous avez l'idée de mettre en place un projet pédagogique particulier, vous devrez en premier lieu convaincre le chef d'établissement. Il en va de même quand un élève pose des problèmes que l'équipe éducative n'a pu résoudre. Le dialogue avec lui est donc essentiel.

LE TRUC EN —

Envoyer un élève au chef d'établissement à la première bêtise. Il faut que le bureau directorial reste un endroit redouté, et pour cela, les élèves doivent s'y rendre de manière exceptionnelle !

En cas de difficultés importantes avec un élève, vous pouvez en parler à votre principal ou proviseur, ou bien lui adresser un rapport écrit,

qui présente l'avantage de laisser une trace... Il s'agit pour vous de décrire les faits précisément, tels qu'ils se sont déroulés, sans hésiter à citer mot à mot les dialogues qui ont eu lieu. Le chef d'établissement décidera des réponses à apporter et jouera ensuite le rôle de coordinateur.

Le gestionnaire

Communément appelé « intendant », il s'occupe de la gestion matérielle et administrative de l'établissement.

Comme c'est lui qui gère le budget, allez le voir si vous avez besoin de crédits pédagogiques, par exemple pour le financement dans le cadre d'un projet particulier (costumes de théâtre, jeux de société éducatifs...), ou encore pour l'achat de matériel pédagogique (calculatrices, ordinateurs, piano...).

Ce n'est pas lui qui décide des achats, mais le chef d'établissement. En revanche, il pourra vous aider à trouver la solution la meilleure sur le plan financier.

Vous pouvez également orienter vers lui des élèves en difficulté financière qui ont besoin de payer la cantine ou qui ne peuvent s'acheter leurs fournitures scolaires.



Le métier d'enseignant est un métier axé sur le dialogue avec les jeunes, mais aussi – on l'oublie parfois – avec les adultes. C'est également un métier d'équipe où il est bon que chacun sache frapper à la bonne porte. Alors n'hésitez pas à le faire. Un seul mot d'ordre : jouez collectif et restez humble ! Sachez qu'en tant qu'enseignant, vous ne pourrez pas résoudre toutes les difficultés seul...